



Assistance Technique entre
ERERA, WAGPA, NARUC et OPSI
Activité No. 1; Accra, Ghana
26-28 Avril 2011



Processus de Type de Révision des Tarifs/Prix/Taux

Dr. Rajnish Barua
Directeur Exécutif
OPSI

L'Entreprise d'Utilité Publique Engage une Action

2

- L'entreprise notifie l'intention de la Commission d'engager une action (ex 60 jours avant le préavis)
- L'entreprise engage son action et indique :
 - Les témoignages de ses responsables et des experts témoins
 - Données et informations pour soutenir la demande
 - Publie un préavis dans les journaux locaux
- La Commission nome un Auditeur d'Audition (HE)
- Le HE convoque les parties au programme établi

Demandes de Données et Réponses

3

- Le personnel de l'organe de régulation et d'autres parties envoient les demandes de données au service d'utilité publique ; la clarification des faits fournie par l'entreprise d'utilité publique ; la justification pour les différents éléments/sources utilisées
- L'entreprise d'utilité publique répond aux demandes de données
- Le personnel de l'organe de régulation et les autres parties font des ajustements de l'affaire, prépare les alternatifs et enregistrent les témoignages
- Les parties se rencontrent pour discuter d'une résolution possible
- En cas d'absence de résolution, l'entreprise d'utilité publique envoie les demandes de données au personnel de l'organe de régulation et aux autres parties en ce qui concerne leur témoignages

Sessions Publiques des Commentaires

4

- Le personnel de l'organe de régulation et d'autres parties répond aux demandes de données de l'entreprise d'utilité publique
- L'entreprise d'utilité publique peut produire des contres preuves
- La Commission donne des avis d'audience et tient des sessions publiques
- Des sessions publiques de commentaires sont tenues pour collecter les points de vue du public

Audition des Témoins

5

- Une audition de témoins devant le HE ; toutes les parties font un contre examen ; les registres sont créés
- Chaque témoin expert qui a donné un témoignage et qui a fait l'objet d'un réexamen par les avocats des autres parties
- La crédibilité du témoin (expérience) et le soutien au témoignage est important
- Conclusions consécutives à une audience ; vise à enregistrer , aucun témoignage n'est introduit
- Les parties pourront répondre aux conclusions

Audition des Témoins

6

- HE prépare le procès verbal, composés :
 - Des témoignages enregistrés
 - De l'examen des témoins
 - D'autres matériels et éléments importants introduits et acceptés dans l'affaire
- HE prend en compte les informations et conclusions et produit un rapport à l'intention de la Commission avec un décision recommandée

La Décision de la Commission

7

- La Commission délibère en assemblée publique
- La Commission peut accepter les recommandations de HE telles que présentées
- La Commission peut rejeter ou modifier les recommandations de HE mais les changements opérés par la Commission doivent être basés sur les informations liées à l'affaire
- La Commission donne les ordres ultimes avec date de changement des tarifs, des conditions, etc.
- L'appel de la décision pourra être envoyé à des tribunaux de grande instance

Matières à Débattre et Résumé

8

- Les éléments ci-dessous sont listés comme exemples mais peuvent varier :
 - Coût de la dette
 - Coût de l'énergie achetée
 - Pour les activités internationales, taux de change des monnaies
 - Actions menées par des organes en dehors de la juridiction de l'organe de régulation
 - Qui est responsable du risque – l'entreprise d'utilité publique ou les clients ?
- En résumé :
 - Les informations détaillées sont préférables
 - Collecter toutes les informations même si elles ne sont pas utilisées
 - Les intérêts du public doivent être l'objectif fondamental de la Commission dans sa prise de décision